

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Étaient présents : ROBERT Bruno, GOYON Fabienne, PLAIZE Maryline, BERTINEAU Marion, BOSSIS Sophie GRIFFON Christophe PALISSIER Boris. TARDY Jean-Louis

Était absent excusé : BETARD Philippe, GERBAUD Jean-Claude pouvoir à ROBERT Bruno

Était absente : DURIEUX Bernadette.

A été élue secrétaire de séance : GOYON Fabienne

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 août 2021.
- Convention Intra Muros.
- Changement de chauffage aux logements de l'impasse du 19 mars.
- Discussion sur la location du 12 rue du Bourg en meublé.
- Projet de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes.
- Compte-rendu d'exécution des délégations
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 août 2021 à l'unanimité.

OBJET : Convention Intra Muros.
--

Monsieur le Maire explique que lors de sa visite du carrefour des communes il a rencontré un commercial qui propose la mise en place d'une application pour smartphone appelée Intra Muros.

Cette application permet à la commune d'informer en temps réel les habitants des événements en cours, mais aussi de présenter les associations communales et de lister les entreprises et les commerces de la commune.

Il explique que cette application sera un complément du site internet qui est plus étoffé.

Cette application est gratuite pour les administrés qui auront simplement à la télécharger sur leurs téléphones portables.

Le montant de cette mise en place s'élève à 11 € HT par mois.

La prestation commencerait le premier octobre pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La mise en place de l'application Intra Muros à compter du premier octobre 2021 pour une durée de trois ans.
- de charger le Maire de signer la convention et tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

OBJET : Changement de chauffage aux logements de l'impasse du 19 mars.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison située au 19 rue du bourg est en cours d'achat. Un projet d'envergure concernant le mode de chauffage des logements locatifs (chaudière collective à granulés) avait été évoqué.

Le projet n'en est qu'à ses débuts, cependant les deux logements situés au 2 et au 4 impasse du 19 mars sont chauffés avec de très vieux radiateurs de type grille-pain.

Le Maire informe qu'il a fait faire, en janvier 2021, un devis pour des radiateurs à fluide caloporteur beaucoup plus économes et efficaces.

Le montant du devis s'élevait à 5 275,90 € TTC.

Afin que les locataires disposent d'un moyen de chauffage adapté pour l'hiver qui arrive, le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour faire actualiser les devis et les présenter à un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire de se renseigner sur les aides dont la commune pourrait bénéficier dans le cadre du plan de relance.

OBJET : Discussion sur la location du 12 rue du Bourg en meublé

Monsieur le Maire informe que la locataire du logement 12 rue du bourg a quitté les lieux le 30 aout 2021.

Il avait été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal la possibilité de transformer ce logement en salle d'archive et en bureaux.

Lors de la visite de ce logement, la cuisine aménagée et le très bon état des pièces forcent à ne pas modifier la destination de ce lieu.

Le Maire rappelle qu'il ne souhaite pas de locataire à l'année car le bruit de pas et le manque d'isolation du plancher sont très gênants pour les bureaux de la mairie situés au rez de chaussée.

Le Maire propose donc la location à la semaine ou au mois de ce logement en meublé.

Madame PLAIZE informe qu'elle s'est renseignée sur le prix des meubles, électro-ménager et accessoires pour garnir ce logement.

La somme de ces aménagements s'élève à environ 6 000 €.

Le Conseil Municipal charge le Maire et Madame PLAIZE de poursuivre l'étude de ce projet qui par principe est validé à l'unanimité.

OBJET : Projet de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire explique que la salle des fêtes récemment inaugurée a déjà été louée et que d'autres locations sont prévues.

Lors de la commission de sécurité, le capitaine MILAN a indiqué que la cuisine pouvait être rénovée (peinture des murs changement du plafond suspendu et ajout de matériel de cuisson) sans que la commission de sécurité ne doive intervenir à nouveau.

Madame GOYON explique que des devis ont été demandés à :

- L'entreprise JOULIN pour la peinture des murs de la cuisine et du bar ainsi que des fenêtres montant du devis : 1 108 € HT.
- L'entreprise FGV pour le faux plafond montant du devis : 4 305 € HT
- L'entreprise CHASSERIEAU pour la fourniture d'un four et d'un piano de cuisson électrique (reste à faire le choix entre l'induction et le vitrocéramique) le devis et en attente de réception.

Le projet définitif sera présenté à un prochain Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prise depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Réception du nouveau véhicule Renault Express qui sera stationné dans le garage du logement 12 rue du Bourg.

- Signature de la convention avec la communauté de communes de la Haute-Saintonge pour la rénovation des trois lavoirs communaux.
- La signature de l'acte d'achat du terrain impasse des Fargues aura lieu le 14 octobre 2021.

Questions diverses

- ⇒ Monsieur le Maire informe que la réunion du conseil communautaire qui s'est tenue l'après-midi valide la vente du terrain situé aux Tonnelles.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.
Ont signé au registre tous les membres présents.